



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 13 juin 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 04/2022 de la Municipalité du 11 avril 2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 5'214.00 au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. de prendre en charge cette dépense par le biais du compte de fonctionnement (compte 17.3650.06 « entretien des remontées mécaniques ») ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

P. Ruch



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida